

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 20/12/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 20/12/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 20/12/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2
		Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **16 décembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 décembre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mmes Françoise LACAPERRE

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mmes Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

**Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire
du 10 septembre au 18 novembre 2024**

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 10 septembre au 18 novembre 2024.

DATE	TITRE	Envoyé en préfecture le 20/12/2024
10.10.24	<p>La Commune a décidé de signer avec La Banque Postale et du Développement des Territoires, le contrat relatif à la souscription d'un emprunt de 450 000 €, présentant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée : 180 mois ➤ Taux fixe nominal : 3,49 % ➤ Périodicité : trimestrielle ➤ Échéance d'amortissement du capital constante : 7 500,00 € ➤ Échéance des intérêts d'un montant variable et dégressif : ➤ Montant total des intérêts : 120 448,70 € ➤ Frais de dossier : 450 € ➤ TEG : 3,50 % 	<p>Reçu en préfecture le 20/12/2024 Publié le 20/12/2024 ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_338-DE</p>
10.10.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 19 rue Dupouy (CK 198) appartenant à Madame Nicole Benna (épouse Picchetti) et Monsieur Arnaud Picchetti, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.</p>	
10.10.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 17 rue du Campardiné (BX 232, BX 234, BX 312, BX 314) appartenant à Monsieur et Madame Maurice Jolit, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.</p>	
10.10.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis A Naudet (CO 126, CO 130, CO 131) appartenant à Monsieur Pierre Puppato, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.</p>	
10.10.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 5 bis Avenue du Docteur Souviron (BX 313, BX 315) appartenant à Monsieur et Madame Maurice et Laurence Jolit proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.</p>	
10.10.24	<p>La Commune a décidé d'accepter le don de Monsieur Bertrand Ruelle, domicilié 300 rue d'Épinay, à Deuil-la-Barre (95 170) d'une lettre datant du 7 août 1832 de Monsieur le Maire de Nérac adressée à Monsieur le Maire de Lectoure.</p>	
16.10.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis lieu-dit Au Pradolun (CH 20, CH 21, CH 86, CM 93) appartenant à Messieurs Rémy, Denis et Benoît Ginter, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.</p>	
16.10.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 7 route de Saint Clar (BV 52, BV 383) appartenant à Monsieur Marcel Tagliaferi, proposé par Maître Corinne Podechard.</p>	
16.10.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 94 rue Nationale (CK 2789) appartenant à la SCI GSI (représentée par Monsieur Antoine Gheysen), proposé par Maître François-Xavier Roux.</p>	
18.10.24	<p>La Commune a décidé d'attribuer, pour une durée de trois ans à la Société SARL Cars Teyssié – Zone industrielle Perrin – 32 500 Fleurance, le service de transport d'enfants avec accompagnateurs pour les sorties scolaires, périscolaires et extrascolaires, suite à la commission MAPA du 17/10/2024.</p>	
6.11.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 33 rue des Frères Danzas (CK 535) appartenant à Monsieur Joffrey Marchi proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.</p>	
6.11.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 4 Route de Saint-Clar (BS 79) appartenant à Madame Christel Noguès (épouse Guillaume) proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.</p>	
6.11.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Quartier Alsace Lorraine (BY 532, BY 534, BY 537, BY 538, BY 541, BY 542) – (vente de la maison indissociable du hangar) appartenant à Monsieur Loris MAYOR et Monsieur Jean-Luc Mayor, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.</p>	

6.11.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Quartier Alsace Lorraine (BY 532, BY 534, BY 536, BY 538, BY 540, BY 542) – (vente du hangar en pleine propriété, indissociable de la maison), appartenant à Monsieur Jean-Luc Mayor et Monsieur Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.	Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024 Publié le 20/12/2024 ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_338-DE
6.11.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 115 rue Nationale (CK 115), appartenant à Monsieur Pierre Brossard, proposé par Maître David Bouyssou.	
13.11.24	La Commune a décidé d'accepter le don de Monsieur Didier SERE, domicilié 23 avenue Ville de Saint Louis, à Lectoure (32 700) de tous les objets de collection lui appartenant, reconstituant l'ancienne pharmacie de l'Hôpital - Château des Comtes d'Armagnac	
18.11.24	La Commune a décidé d'attribuer, pour une durée de trois ans, à partir du 1 ^{er} janvier 2025, à la société Relyens SPS – CNP Assurances, sise 4 promenade Cœur de Ville – Issy-les-Moulineaux (92 130), les assurances statutaires pour les agents de la commune.	

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 DEC. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2024